

jointe à celle du pain bénit. Ce pain et ce vin bénits reçurent le nom d'Eulogies. Le pain bénit fut en outre appelé, par Durand de Mende, suppléant ou vicaire de la communion.

“Chaque prêtre, au rapport d'Hincmar de Reims en 854, prendra ce qui reste des oblations qui n'aura pas été consacré, ou les pains que les fidèles apportent à l'Eglise, ou le sien propre, et les ayant coupés par morceaux dans un vase très net, les distribuera, après la messe solennelle, les jours de Dimanches et de Fêtes, à ceux qui n'auront pas communie. Ce sera un prêtre qui les distribuera après les avoir bénits, et il prendra garde qu'il n'en tombe aucune miette par terre.”

Les excommuniés étaient autrefois privés de l'usage du pain bénit. On le donnait aux clercs et aux laïques baptisés, mais on le refusait aux catéchumènes. On devait être à jeun pour sa réception comme pour celle de l'Eucharistie. Le concile de Bordeaux, de l'an 1255, ordonna d'y admettre les enfants avant leur première communion. Lorsqu'ils étaient baptisés, afin que cet acte leur tint lieu, autant que possible, de la participation aux saints mystères.

Dès les premiers siècles, le pain bénit fut en usage pour obtenir aux chrétiens le recevant avec foi, respect, et action de grâces, les secours salutaires de l'esprit et du corps, et une protection efficace contre les maladies et contre les pièges de leurs ennemis. On lui attribue, comme à l'eau bénite, le pouvoir d'effacer les péchés véniels. Il est un signe d'union entre tous les fidèles, qui, bien qu'éloignés les uns des autres, composent un seul corps par la foi et la charité, de même que le pain réunit dans sa composition plusieurs grains broyés et confondus ensemble.

C'est pour exprimer cette union que les premiers chrétiens, conformément à ce que nous pratiquons encore au-

jourd'hui, s'envoyaient des Eulogies à certaines fêtes de l'année. Saint Grégoire de Nazianze et saint Augustin parlent de cette coutume, et saint Paulin, transmettant un pain à saint Alype, évêque de Tagaste, lui écrit : “Nous vous prions de recevoir ce pain en signe de communion et, par là, il deviendra une Eulogie.” Nous avons la formulè de l'Eulogie que Charlemagne envoya au roi des Merciens pour marquer sa communion avec lui.

Dans un voyage qu'il faisait avec Albéric, évêque d'Ostie, Geoffroy, évêque de Chartres, et plusieurs autres prélats, saint Bernard prêcha à Sarlat, devant un auditoire immense, on lui apporta plusieurs pains qu'on le pria de bénir. L'ayant fait, il les montra au peuple ; puis, continuant son exhortation : “c'est par les pains, dit-il, qu'il vous sera facile de reconnaître que la doctrine, par nous annoncée, est véritable autant que celle des hérétiques est fausse ; car les malades qui goûteront de ces pains seront guéris de leur maladies.” L'évêque de Chartres voulut ajouter : “Oui, ils guériront, s'ils en mangent avec foi.” “Je ne dis pas ainsi, répliqua saint Bernard, mais j'assure formellement que ceux qui en goûteront seront guéris.” Tous les malades qui en usèrent furent en effet guéris.

Les prières de l'Eglise continuent à demander, conformément à la tradition, que ceux qui goûteront du pain bénit y trouvent la santé du corps et de l'âme. D'après cela, la personne qui offre le pain, doit faire son offrande en esprit de paix, d'union et de charité, avec tous les autres chrétiens, qu'elle est en quelque sorte chargée de représenter ; et c'est pour cette raison que le prêtre en l'accueillant lui fait baiser la patène ou l'instrument de paix, ou bien un petit crucifix, quelquefois aussi l'extrémité de l'Etole.

PAUL BAUDRY.